

SAINT-PIERRE-SUR-DIVES (Calvados)

Ancienne abbaye

Croisées à petits-bois

*Deuxième et troisième quarts
du XVIII^e siècle*



L'ancienne abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives conserve de nombreux châssis dont des croisées à vitreries mises en plomb (étude n°14002) et d'autres à carreaux de verre. Profondément remaniée lors de l'introduction de la réforme de Saint-Maur en 1666, l'abbaye connaît des travaux durant tout le XVIII^e siècle. Lors de sa vente en lots, aux lendemains de la Révolution, son cloître demeure inachevé. Son état ancien, connu essentiellement par la gravure du *Monasticon Gallicanum*, est difficile à appréhender tant ses réaménagements ultérieurs sont importants. Au-delà de ces remaniements qui rendent sa compréhension ardue, son édification pendant la période mauriste a été le fruit de plusieurs changements de parti. Cette complexité, nous le verrons, s'étend également à ses châssis de fenêtres et plus particulièrement ceux à carreaux de verre, largement modifiés au XIX^e siècle.

Les châssis de fenêtres

Comme nous l'avons vu dans la précédente étude, les croisées à panneaux de vitres qui sont aujourd'hui conservées n'occupent que le premier étage et plus particulièrement les deux façades de l'aile ouest et la façade nord de l'aile sud. D'autres vestiges étaient également conservés dans l'aile est avant sa restauration dans les années 1980. Les châssis à carreaux de verre sont donc limités aujourd'hui pour l'essentiel aux trois niveaux (deux à l'origine) des façades sud et est de la grande aile sud. Plusieurs vestiges demeurent, mais la plupart sont mutilés. Nous avons donc recherché en premier lieu les châssis complets et accessibles. Deux ont été retrouvés et étudiés en détails. Ils sont l'un à côté de l'autre, au deuxième niveau d'origine de la façade sud (châssis A et B / fig. 1.1). Puis, nous avons mis en corrélation quatre autres vestiges pour reconstituer une des grandes croisées (3,60 m de hauteur) du rez-de-chaussée (châssis C, D, E et F / fig. 1.1, 1.3 et 1.5). Notre étude initiale réalisée sur ces bases en 2009 a pu être complétée en partie lors des travaux de restauration effectués entre 2013 et 2016.

Châssis d'étage A

La menuiserie

Le dormant

Le bâti est surmonté d'une traverse en arc surbaissé constituée de deux éléments assemblés à plat pour limiter la perte de bois. La partie haute de la traverse correspond à l'élément récupéré sous le cintre. La traverse basse est une véritable pièce d'appui moulurée en quart-de-rond. Malgré les avantages de cette technique, elle est ici peu exploitée puisque la pièce d'appui est simplement posée à plat sur l'appui en pierre retaillé. Un maigre lit de mortier assurait un semblant d'étanchéité. La pièce possède une légère gorge de récupération des eaux qui semble avoir été réalisée ultérieurement¹. Les montants présentent une feuillure et une contre noix permettant de garantir une étanchéité durable des vantaux. On se souvient que ce système était employé sur les croisées à panneaux de vitres, mais qu'il était encore relativement sommaire. Le bâti dormant s'insère dans une fenêtre plus ancienne qui a été retaillée pour l'adapter. Nous l'avons vu au niveau de sa pièce d'appui posée à plat alors que les croisées à panneaux de vitres réalisées dans les années 1720 employaient des appuis en pierre bien étudiés. C'est également vrai pour sa plate-bande. A l'origine, les plates-bandes de l'étage étaient rectilignes, à l'instar de celles du cloître. Elles ont toutes été reprises, mais de diverses manières, pour leur donner un profil en arc surbaissé. Certaines sont restées droites, mais en les délantant vers l'extérieur (fig. 1.2). C'est surtout à l'intérieur que la modification est la plus visible où les arrières-voissures d'origine en anse de panier ont été modifiées. Leur examen montre cependant une multitude de formes plus ou moins bien réalisées qui semble indiquer des interventions faites sans réelle cohérence et donc, sans doute, étalées dans le temps (fig. E.1 ci-contre).

¹ Les châssis étudiés plus loin n'en possèdent pas systématiquement et Jacques-François Blondel dans son *Cours d'architecture* en note l'emploi récent : « Depuis quelque temps, pour empêcher absolument les eaux de filtrer, comme il arrivait quelquefois malgré le larmier, on s'est avisé d'ajouter encore un petit canal sur la pièce d'appui dans toute sa longueur, que l'on dispose en pente vers le milieu de la croisée, et dans le fond duquel on perce un petit trou à travers la pièce d'appui, pour rejeter en dehors les eaux qui franchiraient le larmier ; expédient qui réussit très-bien et qui mérite d'être imité ». J.-F. Blondel, *Cours d'architecture*, Paris, 1771-1777, tome 6, p. 373.

Les vantaux vitrés

Ils sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées et affleurent le nu intérieur du dormant. L'étanchéité des battants du milieu est assurée par un profil en talon. Les battants de rive à noix sont particulièrement bien étudiés. Un petit profil en demi-rond, au droit des fiches, permet d'assurer une bonne étanchéité des vantaux sans pour autant gêner leur fermeture par un ajustage trop précis. Les traverses basses sont pourvues de jets d'eau en talon moulurés en sous face d'une gorge formant larmier. La saillie est suffisante pour rejeter l'eau sur l'arrondi de la pièce d'appui. On se rappelle que les jets d'eau employés sur les croisées plus anciennes à panneaux de vitres étaient trop modestes pour être efficaces. Les petits-bois horizontaux, eux aussi, traversent les battants et participent, de ce fait, à l'excellente tenue de l'équerrage des vantaux vitrés. On notera que les petits-bois verticaux, qui n'ont aucune fonction structurelle, sont simplement assemblés par des enfourchements et ne possèdent pas de tenon au droit des traverses. Leur mouluration est composée d'un profil segmentaire accosté de deux baguettes. Comme le préconise Jacob-André Roubo dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la moulure des bâtis est plus large pour ne pas entailler son carré².

Les volets / les contrevents

Les châssis de l'étage du côté sud éclairait à l'origine les cellules des moines. On peut donc s'étonner de ne pas y observer de volets intérieurs ou, tout au moins, des traces de leur ancienne présence³. Les importantes modifications de la façade sud ne font pas apparaître immédiatement la conception primitive des fenêtres. En isolant le 1^{er} étage, elle devient plus évidente. Toutes les fenêtres comprises entre les deux pavillons extrêmes, hormis la plus grande qui correspond à l'éclairage axial du couloir de l'aile est, présentent une feuillure sur leurs jambages et leur linteau (fig. 2.2 et 3.2). Ces feuillures affectent l'ensemble des fenêtres des cellules. Elles correspondent sans aucun doute à l'ancien emplacement de contrevents. L'observation de ces fenêtres d'étage mérite toutefois quelques commentaires. Les feuillures des jambages des deux fenêtres contiguës (châssis A et B), qui sont sans nul doute les plus authentiques, s'amortissent logiquement sur la pente de l'appui retaillé. Cependant, de part et d'autre de ce dernier, la pierre forme une saillie de 55 mm de hauteur ne permettant pas aux contrevents de se rabattre contre la façade. Pour le faire, il serait nécessaire de les rehausser de la même valeur. Ils semblent donc avoir été ferrés sur des bâtis dormants possédant une traverse basse formant pièce d'appui. L'installation ultérieure de garde-corps, barres d'appui, stores, persiennes et autres a laissé de nombreuses traces brouillant les dispositions primitives. Toutefois, aucune de ces traces ne semble correspondre à des organes de rotation ou de fermeture de contrevents. Cette indication renforce donc la probabilité de bâtis dormants qui auraient été fixés par quelques pattes fichées dans les joints pour ferrer les contrevents, et ce d'autant plus que les feuillures ont une section de 56 par 56 mm trop profonde pour les recevoir directement. Ces contrevents sur bâti dormant n'ont probablement jamais été mis en place, aucune patte de fixation n'étant décelable.



Fig. E.1. Arrières-voissures modifiées de l'étage

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux s'effectue par des fiches à trois nœuds à broche rivée (fig. 2.3). Elles ne permettent donc pas le démontage des vantaux. Leur hauteur est quelque peu variable (les deux nœuds extrêmes sont constants – 30 mm – tandis que celui du milieu varie de 62 à 70 mm). Plusieurs des châssis répertoriés utilisent ce type de fiche, quelle que soit leur datation. Il pourrait donc s'agir d'un réemploi des fiches des premières croisées à panneaux de vitres, ce type étant moins usité au XVIII^e siècle où l'on préfère les modèles qui permettent de dégondrer les vantaux.

Les organes de fermeture

La fermeture des vantaux est assurée par des verrous verticaux montés sur des platines à panache (fig. 2.4 et 2.5). Celui du haut possède une longue tige pour en améliorer la préhension tandis que celui du bas est plus classique. On remarquera toutefois le panache ajouté à l'arrière de son bouton de tirage (fig. 2.5).

Le vitrage

Le châssis conserve l'essentiel de son vitrage d'origine. Les verres ont une teinte verdâtre. Ils laissent apparaître quelques fines bulles d'air et ont une épaisseur qui varie de 1,2 à 1,4 mm. Des traces concentriques et un bourrelet (fig. 3.3) montrent qu'ils ont été découpés dans des plateaux circulaires, appelés plats de verre et produits selon une technique développée à grande échelle en Normandie. Chaque carreau est maintenu par deux clous (diamètre 1,2 mm / longueur variable), placés sur une de ses diagonales, et des solins de mastic de couleur ocre. Les feuillures à verre ont une section réduite (7 à 8 mm).

2 « La largeur des petits bois (...) doit être déterminée par celle de la moulure qui règne intérieurement autour du châssis, dont on prendra deux fois la largeur moins une ligne (2 mm) aux plus petits profils, et moins deux (5 mm) aux plus grands, ce qui fera la largeur du petit bois. On fait, dis-je, les petits bois plus étroits que deux fois la largeur du profil, afin que quand l'onglet est coupé, il reste encore du bois entre le fond de l'onglet et le carré de la moulure ». J.-A. Roubo, *l'Art du menuisier*, Paris, 1769, p. 98.

3 Les croisées à panneaux de vitres qui donnaient sur des couloirs étaient, elles aussi, logiquement dépourvues de volets.

Le châssis d'étage B

Ce châssis est, en de nombreux points, comparable au précédent. Ses profils sont quasiment les mêmes (battants du milieu à talon et battants de rive à noix, pièce d'appui, jets d'eau). La façon de concevoir la traverse haute du bâti dormant est identique (deux éléments accolés)⁴. Les petits-bois ont le même profil, mais une section inférieure qui permet un meilleur éclairage⁵. Cette réduction des profils occasionne des feuillures à vitre très réduites, de l'ordre de 5,5 mm au carré⁶. En matière de serrurerie, on retrouve les fiches à trois nœuds. Seul le mode de fermeture a évolué pour laisser la place à une espagnolette à agrafes dont la poignée a perdu son bouton⁷.

Les châssis du rez-de-chaussée C, D, E et F (reconstitution d'une croisée)

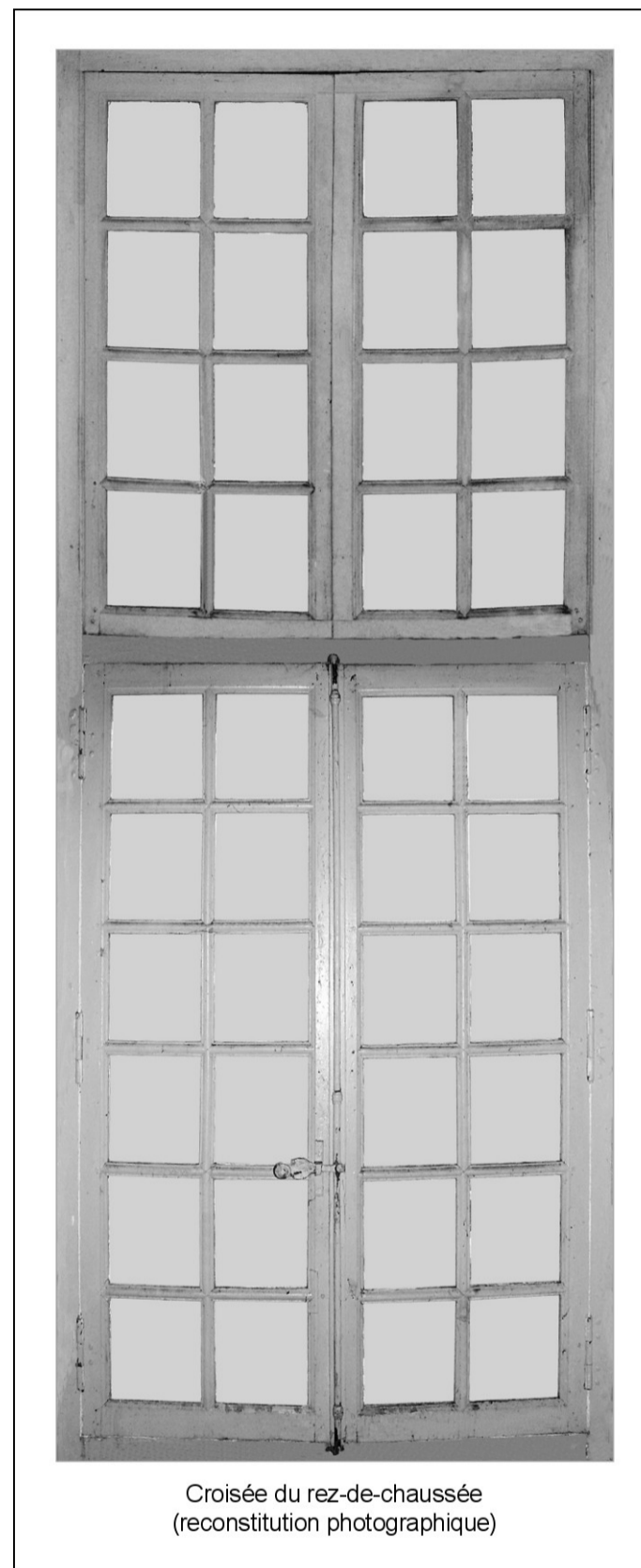
Le châssis d'imposte C (façade sud)

Ce châssis correspond à une ancienne imposte (la dernière conservée) d'une des grandes croisées du rez-de-chaussée, transformée en une fenêtre à deux vantaux après la Révolution (fig. 4.3 et 4.4). Initialement ses vantaux vitrés ne s'ouvraient pas. Plusieurs de ses caractéristiques l'indiquent clairement : les battants du milieu sont interrompus par les traverses haute et basse (fig. 4.5) ; le battant gauche du milieu montre des goujons horizontaux coupés qui auparavant le liaient au droit (ce dernier a dû être remanié durant leur séparation puisqu'il n'en présente pas de traces) ; la barre pivotante de condamnation, peu orthodoxe pour fermer une croisée de ce type, masque une baguette moulurée (demi-rond très plat de 8 mm de large) sur le vantail gauche ; les vantaux ne présentent aucune trace de verrous et les fiches ont manifestement été réemployées et montées grossièrement. Une imposte fixe est logique sur une croisée de cette taille, des vantaux vitrés placés aussi haut auraient été difficilement manœuvrables. La fabrication de ce châssis est comparable aux précédents. A l'origine, la jonction entre les deux faux battants du milieu était probablement marquée par la baguette moulurée (fig. 4.5). Il n'y avait donc pas de cote intérieure. Cette façon de moulure se prolongeait peut-être sur les traverses pour rappeler les vantaux vitrés. A l'extérieur, le battant gauche reçoit une cote rapportée et moulurée de deux congés (fig. 4.3 / les moulures sont grossièrement réalisées et ont sans doute été réalisées lors de la transformation de cette imposte) qui assurait l'étanchéité de la jonction. Nous avons déposé un verre (300 x 250 x 1,7 mm) maintenu avec le même mastic de couleur ocre que nous avons observé sur les deux châssis d'étage. La teinte du verre est légèrement verdâtre et sa matière fait apparaître de fines bulles d'air allongées et parallèles. Il a donc été soufflé en manchon (feuille rectangulaire) et non plus en plateau (disque). Les autres caractéristiques de ce châssis d'imposte sont décrites en détails dans le tableau comparatif qui suit.

Le châssis D (façade sud)

C'est le premier d'une série de trois dont les caractéristiques communes permettent de montrer qu'ils constituaient autrefois la partie basse des grandes croisées du rez-de-chaussée. Sa conception est identique aux châssis d'étage, mais les sections employées sont plus généreuses pour répondre aux contraintes plus importantes. De la même façon, l'importance des vantaux (deux mètres de hauteur) a conduit ici les menuisiers à employer des battants du milieu à mouton et gueule de loup pour améliorer leur tenue (fig. 5.4). La traverse haute du bâti dormant, qui était auparavant une traverse d'imposte, a conservé une partie de ses moulures (fig. 5.2). Il s'agit d'une petite doucine (haut. 12 mm / prof. 5 mm) surmontée d'une gorge (haut. 12 mm / prof. 8 mm). La rotation des vantaux est assurée par des fiches à cinq nœuds dont la broche est amovible (fig. 6.4). Elles ont une hauteur de 150 mm identique à celle des croisées du rez-de-chaussée de la fin du XVIIe siècle. Il s'agit de l'adaptation des anciennes fiches à broche rivée en les dotant d'une tête pour rendre la broche démontable.

Quant à l'espagnolette, la lyre de sa poignée est identique au châssis d'étage B (fig. 5.3). Les mêmes poignées sont utilisées sur le châssis F (fig. 6.3) et étaient employées sur deux croisées d'étage du pavillon est, avant leur élimination malencontreuse durant le chantier de restauration.



4 La sous-face de la pièce d'appui du bâti dormant est également plane et posée sur un appui retallé.

5 Les deux châssis ont sensiblement les mêmes dimensions extérieures, mais dans le premier cas les profils sont massifs, et dans le second, ils sont plus minces. On pourrait dire que les profils du premier sont exagérément larges et que ceux du second pèchent par leur faiblesse. Quoi qu'il en soit, la seconde technique permet de gagner 7 à 8% de surface sur chaque carreau et donc de procurer un meilleur éclairage au détriment toutefois de la robustesse des vantaux.

6 La faiblesse de ces feuillures laisse penser que l'emploi de papier collé est peu probable. Les solins de mastic pourraient donc être, en partie, d'origine. L'emploi du mastic est attesté dès le début du XVIIIe siècle : « l'on fait les feuillures des petits-bois assez larges pour y loger des verres qu'on mastique ensuite avec une certaine composition qui s'endurcit à l'air, et qui faisant écouler l'eau, empêche non seulement que les bois pourissent, mais encore que le froid ne pénètre dans les appartemens ». A.-C. d'Aviler, *Cours d'Architecture*, 1710, p. 145*2. Selon une étude parisienne, il ne semble toutefois pas se développer avant le milieu du siècle : « le mastic restait toujours rare dans les devis du début des années 1750, qui font surtout état de carreaux simplement collés. (...) L'emploi du mastic semble s'être généralisé au cours des années 1760 ». J.-F. Belhoste et G.-M. Leproux, « La fenêtre parisienne aux XVIIe et XVIIIe siècles : menuiserie, ferrure et vitrage », dans *Fenêtres de Paris : XVIIe et XVIIIe siècles*, Cahier de la Rotonde, n° 18, 1997, p. 40.

7 L'espagnolette est fixée par l'intermédiaire de lacets filetés et écrous de serrage. Le support de poignée visible sur les photos (fig. 3.4) est un élément postérieur.

Le châssis E (façade sud)

Ce châssis présente quelques différences avec les deux premiers (fig. 4.1). On peut noter ainsi que les montants de son bâti dormant sont des réemplois (mortaises anciennes et visibles après démontage du châssis). Il montre également des fiches à trois nœuds à broche rivée qui ne sont pas montées dans une gorge et qui sont comparables à celles employées sur les croisées de la fin du XVIIIe siècle (réemploi probable). Son espagnolette a une poignée plus ample et plus soignée que le modèle précédent (fig. 4.2). On notera aussi que, pour la première fois dans cette série de châssis étudiés, ses jets d'eau flottés sont encastrés dans les battants.

Le châssis F (façade nord)

Ce châssis est en tous points comparable au D : mêmes sections de bois et même serrurerie.

Comparaison des châssis	Châssis D	Châssis E	Châssis F	Châssis C imposte
<u>Dormant</u>				
Largeur, hauteur (feuillures)	1 350 x 2 010	1 248 x 2 010	1 360 x 2 023	1 312 x 1 413
Appui (épaisseur, hauteur)	94 x 56 + 12 feuillure			87
Traverse haute (hauteur)	78 + 11 feuillure	35	45	
Battants de rives (profil)	Contre-noix Gorge à fiches	Contre-noix Pas de gorge	Contre-noix Gorge à fiches	Contre-noix Gorge à fiches
<u>Vantaux vitrés</u>				
Battants de rives (largeur, épaisseur)	74 x 33	75 x 32	74 x 35	63 x 30,5
Battants du milieu (forme)	Mouton / gueule de loup	Mouton / gueule de loup	Mouton / gueule de loup	Feuillure / contre-feuillure
Battants du milieu (épaisseur)	32		35	30,5
Battants fermés (largeur)	132	142	135	143
Jets-d'eau (hauteur, épaisseur)	81 x 81			74 x 79
Traverse haute (hauteur)	77			71
Moulure	Demi-rond plat à baguettes	Demi-rond plat à baguettes	Demi-rond plat à baguettes	Demi-rond plat à baguettes
Petits-bois (largeur)	35	35	35	36,5
Vitrage (largeur, hauteur / en clair)	250 x 280	245 x 275	250 x 280	241 x 291
<u>Fermeture</u>				
type	Espagnolette (poignée lyre pleine à bouton simple, embases à doucines affrontées)	Espagnolette (poignée lyre pleine à bouton mouluré, embases à doucines affrontées)	Espagnolette (poignée lyre pleine à bouton simple, embases à doucines affrontées)	Barre pivotante
<u>Rotation</u>				
type	5 nœuds à broche amovible	3 nœuds à broche rivée (haut. 180 mm)	5 nœuds à broche amovible (haut. 150 mm)	3 nœuds à broche amovible (fiches remaniées)

Reconstitution d'une croisée du rez-de-chaussée

Le châssis C n'était pas l'imposte du châssis D, E ou F, ses dimensions générales ainsi que celles de ses éléments étant différentes. Toutefois, sa hauteur cumulée à celle du châssis D permet de montrer qu'il s'agit bien d'une imposte d'une croisée du rez-de-chaussée. Les dimensions de la fenêtre en pierre qui correspond à ce châssis d'imposte sont les suivantes : 1 326 x 3 590 mm (cotes entre tableaux). La restitution de la hauteur de la croisée de bois d'après les éléments relevés aboutit à une hauteur entre tableaux d'environ 3 570 mm, laquelle est cohérente avec la hauteur de la fenêtre en pierre⁸. L'imposte C et les châssis D, E et F proviennent donc bien des grandes croisées du rez-de-chaussée. Ces trois châssis n'ont pas été fabriqués pour s'adapter à des fenêtres en pierre, mais l'inverse. Les châssis ont été récupérés et les grandes fenêtres du rez-de-chaussée obturées en partie pour s'adapter à leurs « nouvelles » menuiseries, d'où des allèges parfois très réduites.

⁸ Hauteur établie d'après le calcul suivant : pièce d'appui (60 mm environ) + vantail vitré inférieur (2 020 mm) + traverse d'imposte (78 mm) + vantail vitré supérieur (1 413 mm) = 3 571 mm. N.B. : pour une hauteur de croisée entre tableaux, la traverse haute du bâti dormant et une partie de la pièce d'appui installées en feuillure de maçonnerie ne sont pas prises en compte.

Datation

Les derniers châssis à vitreries mises en plomb sont posés au début des années 1730 et achèvent pour l'essentiel les travaux de clos et de couvert sur les bâtiments conventuels initiés à la fin du XVIIe siècle. Pourtant, et malgré encore de nombreux travaux à réaliser dans l'église abbatiale et à l'intérieur des bâtiments conventuels, les mauristes entreprennent de mettre au goût du jour les façades de ces bâtiments en les dotant de croisées à petits carreaux. A quel moment la décision est-elle prise ? Nous n'avons pas d'éléments pour y répondre précisément, mais sans doute dès le deuxième quart du XVIIIe siècle et peut-être en commençant par les fenêtres de l'étage de la façade sud correspondant aux cellules. On peut en effet voir qu'elles ont été retaillées en hauteur en modifiant leur plate-bande droite en arc surbaissé et parfois en abaissant leur appui pour installer les nouveaux châssis. Depuis l'extérieur, deux fenêtres témoignent de cette modification, leur plate-bande étant restée rectiligne et simplement délardée en arc surbaissé (fig. 1.2). Depuis l'intérieur, les arrière-voussures en anse de panier mutilées le montrent davantage (fig. 1.4 - voussure conservée / fig. E.1 - voussures modifiées). Il est étonnant de voir que presque aucune n'est retaillée de la même façon. Cette anarchie indique sans doute une réalisation discontinuée. Les châssis de l'étage présentent sensiblement la même conception, mais quelques détails pourraient indiquer également une fabrication en plusieurs phases, comme des largeurs de petits bois différentes, des battants du milieu profilés en talon ou à simple feuillure et une fermeture par des verrous à queue ou une espagnolette. Toutefois, tous ces châssis réemploient les fiches des croisées initiales à vitreries mises en plomb sans les avoir modifiées, au contraire de ce qui sera fait sur les croisées du rez-de-chaussée où elles seront munies d'une broche amovible. Les montants des dormants et des vantaux vitrés n'ont donc pas de gorge pour installer ces fiches. Cette particularité, associée aux autres caractéristiques, pourrait indiquer une fabrication antérieure aux grandes croisées du rez-de-chaussée et suivant de peu l'achèvement de l'aile ouest. Dans ces mêmes années, les moines sont occupés également à restaurer l'église abbatiale. Ils sont peu nombreux (quatre en 1730 et sept en 1786) et effectuent les travaux au fur et à mesure des rentrées d'argent. Le renouvellement des croisées sur les façades sud, ouest et est du pavillon oriental subit probablement ces aléas de financement. On sait ainsi qu'en 1769, « on a fait le parloir avec une cheminée. On a mis une croisée neuve à grands carreaux de vitre, une porte vitrée à deux battants et le lambris. On a fait le plancher à neuf, les deux sommiers étant trop faibles et tout courbés ». Plus tard, en 1776, on a mis « cinq grandes croisées tant au réfectoire qu'à la dépense » et deux aux chambres de l'hôtellerie⁹. L'observation des croisées à petits carreaux montre quelques différences et semble indiquer plusieurs réalisations. Toutefois, elles réemploient toutes les fiches anciennes après les avoir adaptées à des broches amovibles, elles ont des gorges pour installer ces fiches (hormis châssis E) et ont des battants à mouton et gueule de loup qui indiquent plutôt une réalisation après le milieu du XVIIIe siècle. Cet ensemble de châssis correspond sans aucun doute à plusieurs interventions espacées dans le temps que l'on ne peut situer précisément durant les deuxième et troisième quarts du XVIIIe siècle.

Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice
- Planche n°2 : Châssis A
- Planche n°3 : Châssis B
- Planche n°4 : Châssis E et C
- Planche n°5 : Châssis D
- Planche n°6 : Châssis D et F
- Plan n°1 : Châssis A / élévation intérieure
- Plan n°2 : Châssis A / élévation extérieure
- Plan n°3 : Châssis A / sections horizontales
- Plan n°4 : Châssis A / sections verticales
- Plan n°5 : Châssis A / serrurerie
- Plan n°6 : Châssis B / élévation intérieure
- Plan n°7 : Châssis B / élévation extérieure
- Plan n°8 : Châssis B / sections horizontales
- Plan n°9 : Châssis B / sections verticales
- Plan n°10 : Châssis B / serrurerie

⁹ J. Desloges, *Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives : compte-rendu de sondages archéologiques*, DRAC de Normandie, 2010.